

# Les marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence

Sous domaines C1 - Marchés publics

## Programme



Les marchés passés pour répondre à un besoin dont la valeur globale estimée est inférieure à 8 MF HT

Les petits lots des marchés formalisés introduits par la loi du Pays n° 2019-37 du 20 décembre 2019

La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

Les marchés pour lesquels les formalités de publicité et de mise en concurrence sont impossibles ou manifestement inutiles



**4 heures - 1 matinée**

8h00 - 12h00



**8 à 12 participants**



**En présentiel**



**Public**

Responsables et gestionnaires des marchés publics



**Pré-requis**

Connaître les règles de base du Code polynésien des Marchés Publics



**Objectifs**

Connaître les hypothèses de recours aux marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence et les règles minimales à respecter

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

**CONTACT**

formation@dgrh.gov.pf